

# Formule de demande de reproduction

Archives du Manitoba



Utilisez cette formule pour commander des photocopies de documents et des copies d'images en mouvement et d'enregistrements sonores.

Nom : \_\_\_\_\_

Date de la commande : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Options de livraison :  courrier ordinaire  
 ramassage en personne  
(une fois avisé)

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

- Les copies sont assujetties aux [Conditions régissant l'utilisation de documents reproduits](#) des Archives du Manitoba. Veuillez consulter notre [Guide de présentation des références aux documents d'archives](#) pour obtenir plus de renseignements sur les références. Les copies sont fournies à des fins juridiques, d'étude privée ou de recherche. Le fait de fournir une copie ne constitue pas une permission d'utilisation.
- Consultez le [guide de commande de reproductions](#) (verso) pour obtenir de plus amples renseignements, y compris les limitations du nombre de copies et les prix.
- Le paiement peut être fait en personne à la salle de lecture des Archives (en espèces, par chèque ou par carte de débit ou de crédit) ou au téléphone (par carte de crédit). Les chèques doivent être libellés à l'ordre du **ministre des Finances**.

Code d'emplacement	Description (titre, date, sujet)

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu de la Loi sur les archives et la tenue de dossiers et du paragraphe 36(1) de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Les Archives du Manitoba les recueillent afin d'exécuter votre demande de reproduction. Ils sont protégés par les dispositions de protection de la vie privée de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Si vous avez des questions concernant la collecte de renseignements, veuillez communiquer avec l'archiviste du Manitoba, au 204 945-3971, ou à [archives@gov.mb.ca](mailto:archives@gov.mb.ca).

<b>RÉSERVÉ AU PERSONNEL</b>	Date d'exécution :	N° de facture :	Nombre de pages ou d'articles :
-----------------------------	--------------------	-----------------	---------------------------------